



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2026

Sous la présidence de Madame Cornelia ROTT - Maire

Présents : Cornélia ROTT, Aurélie HAUCK, Anne-Sophie ROTT, Olivier CLERY, David GIROLT, Francis WOEHL, Isabelle KNAEBEL, Frédérique JUNKER, Frédéric WENDLING, Martin SCHEIDT, Nicolas FISCHER, Fabien ROHE, Claudia FRISON, Sandra BEILL, Denis EBERT, Françoise BRAUN, Michel LOM.

Absents excusés : Lucie FRISON, absente excusée, donne pouvoir à Cornelia ROTT, Mathieu STEINMANN, absent excusé, donne pouvoir à Michel LOM.

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 17

OBJET : 3. FINANCES

3.1 TARIFS MUNICIPAUX : mise à jour

L'article L 2122-22 2° du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du 1^{er} avril 2026 disposent que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ...

Une participation aux frais de gestion d'un montant de 20 € avait été mis en place pour la location de matériel de la salle des Fêtes de SEEBACH. La commune de SEEBACH souhaite désormais supprimer cette participation aux frais de gestion pour les habitants de la commune.

Cette participation aux frais de gestion ayant été mise en place par une délibération, il convient que sa suppression prenne la même forme.

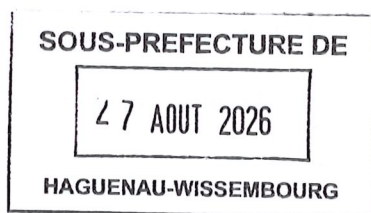
Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, **3 abstentions** (Françoise BRAUN, Michel LOM, Mathieu STEINMANN)
et **16 voix pour**,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** de supprimer la participation aux frais de gestion d'un montant de 20 € pour les habitants de la commune de SEEBACH,

- **CHARGE** Madame la Maire de toutes les formalités.



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
La Maire
Cornelia ROTT

La secrétaire de séance
Anne-Sophie ROTT

